



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026032
Délégués du SDE03**

Séance du 1^{er} Avril 2026

Le 1^{er} Avril 2026, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire.

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, Mme LEBRE Amélia, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, Mme DEGIRAL Laurence, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, Mme BILLAUD Alicia, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandine.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Mme BILLAUD Alicia.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 27 Mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 27 Mars 2026

M le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03).

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 Avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Ce dernier regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Vichy.

Ce collège élit ensuite en son sein, des représentants qui siègeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE03. Pour l'arrondissement de Vichy, ce sont treize représentants qui seront désigné par le collège.

VU les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du CGCT ;



Vu les statuts du SDE03,

Le conseil municipal procède à l'élection de ses délégués.

Sont déclarés élus :

- Délégué titulaire : M DESBOUIS Serge 188 Rue du Stade 03220 TRETEAU
- Délégué suppléant : M DELIGEARD Arnaud 444 Chemin de la Vernière 03220 TRETEAU

Pour siéger au collège électoral organisé par le SDE03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5000 habitants au sein du comité syndical.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Didier GAUDRAT**

